



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainville – Les Vaux - Ymorville

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	16/05//2012 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	10 mai 2012

Référence	CM-CR-2012-005
État du document	Validé

Présents	Sylvie BEZANNIER Christine DI GENNARO Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Corinne LUCAS	Liliane MONTAUDOIN Ludovic NADEAU Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE Laurent DUMONT donne pouvoir à Ludovic NADEAU	
Absent	Sylvie DE DEYN Nathalie FLARY Jean Claude NOELL	
Secrétaire de séance	Lionel GAUTHIER	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	21H45	

ORDRE du JOUR

01 - ouverture de la séance.....	02
02 - approbation du compte rendu de la précédente séance en date du 27 janvier 2012.....	02
03 – Décision modificative n°1 – budget commune.....	02
04 – Fusion entre Chartres Métropole et la Communauté de Communes du Bois Gueslin : Règles de représentation et projet de statut.....	03
05 – Schéma de vidéo protection : signature de convention constitutive d'un groupement de commande pour l'implantation de caméra vidéo protection en zone urbaine et péri urbaine..	04
06 – Composition de la commission des impôts directs.....	04
07 – Convention : Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne/Chartres Métropole production et distribution d'eau potable.....	05
08 – Informations : travaux de l'Eglise.....	05
09 – Démonstration d'un bouilleur de cru.....	06
10 - informations des différents départements communaux.....	06
11 - clôture de séance.....	07

01. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession, Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE, Laurent DUMONT donne pouvoir à Ludovic NADEAU.

10 membres du conseil sont présents, le quorum est atteint.
Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Lionel GAUTHIER

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération :

- autorisation de démonstration d'un bouilleur de cru

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Charron, ancien garde champêtre

02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE du 30 MARS 2012

Aucune remarque n'étant faite.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

03. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Délibération 2012-27

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic Nadeau, adjoint chargé des finances, qui présente la décision modificative aux membres du conseil.

SECTION INVESTISSEMENT				SECTION FONCTIONNEMENT			
	ARTICLE	DESIGN°	MONTANT		ARTICLE	DESIGN°	MONTANT
Dépenses	10223	TLE	360,00€	Dépenses	023	Virement SI	360,00€
Recettes	021	Virement SF	360,00€	Dépenses	678	Autres charges exceptionnelles	-360,00€

Ludovic NADEAU précise que cette décision modificative concerne le remboursement de la taxe locale d'équipement (TLE) à un administré qui a demandé un dégrèvement.

Après débat, le conseil municipal :

- autorise cette décision modificative n°1 sur le budget commune

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

04. FUSION entre CHARTRES METROPOLE et la COMMUNAUTE de COMMUNES du BOIS GUESLIN (CCBG) : REGLES de REPRESENTATION et PROJET de STATUT

Délibération 2012-28

Par arrêté en date du 21 mars 2012, le Préfet d'Eure et Loir a arrêté un périmètre de fusion entre la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole et la Communauté de Communes du Bois Gueslin (CCBG) sur lequel le conseil municipal a délibéré en date du 30 mars 2012.

Parallèlement à cette consultation portant sur le principe de la fusion, il incombe aux communes concernées de se prononcer sur un dispositif de représentation au sein de la nouvelle instance (nombre, répartition des sièges au sein de l'organe délibérant) et, d'une manière plus large, sur les statuts fixant le nom, le siège et les compétences.

L'initiative doit être prise par une commune.

Par délibération en date du 5 avril 2012 la commune de Chartres a proposé :

- une règle de représentation

Article 5 du projet de statuts :

« Il est attribué automatiquement un conseiller à chaque commune. Il est attribué en plus à chaque commune un nombre de conseillers égal à celui de sa population, divisé par 2250, arrondi à l'entier le plus proche. Si l'addition des conseillers communautaires donne un nombre pair, un conseiller supplémentaire est attribué à la commune ayant le ratio conseiller par habitant le plus faible. Chaque commune dispose également d'un ou plusieurs délégués suppléants. Le nombre de délégués suppléants de chaque commune est égal à 30% du nombre de délégués titulaires, arrondi à l'entier le plus proche, avec un minimum d'un délégué suppléant. La population prise en compte pour le calcul est la population légale totale (avec double compte) telle qu'elle résulte du recensement de la population. »

Cette règle est identique à celle figurant aux statuts actuels de Chartres Métropole.

- un projet de statut :

Outre la règle de représentation visée ci-dessus, ce projet de statuts précise notamment le nom de la nouvelle communauté d'agglomération, Chartres Métropole (art. 1), le siège de la communauté, Chartres – Hôtel de Ville – Place des Halles (art. 2), ainsi que les compétences (art. 4).

En ce qui concerne les compétences, il est précisé que le nouvel établissement exercera de plein droit l'ensemble des compétences qu'exerçaient les anciens groupements, la restitution de compétences supplémentaires étant subordonnée à une décision du conseil communautaire dans les 2 ans suivant la fusion.

Après débat, le conseil municipal :

- approuve la règle de représentation suivante : « Il est attribué automatiquement un conseiller à chaque commune. Il est attribué en plus à chaque commune un nombre de conseillers égal à celui de sa population, divisé par 2250, arrondi à l'entier le plus proche. Si l'addition des conseillers communautaires donne un nombre pair, un conseiller supplémentaire est attribué à la commune ayant le ratio conseiller par habitant le plus faible. Chaque commune dispose également d'un ou plusieurs délégués suppléants. Le nombre de délégués suppléants de chaque commune est égal à 30% du nombre de délégués titulaires, arrondi à l'entier le plus proche, avec un minimum d'un délégué suppléant. La population prise en compte pour le calcul est la population légale totale (avec double compte) telle qu'elle résulte du recensement de la population. »

- approuve le projet de statut et précise notamment :

- le nom : Chartres Métropole (art. 1)
- le siège de la communauté : Chartres – Hôtel de Ville – Place des Halles (art. 2)
- les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération (art. 4).

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

05. SCHEMA de VIDEO PROTECTION : SIGNATURE de CONVENTION CONSTITUTIVE d'un GROUPEMENT de COMMANDE POUR l'IMPLANTATION de CAMERA de VIDEO PROTECTION en ZONE URBAINE et PERI URBAINE

Délibération 2012-29

Monsieur le Maire a reçu en date du 2 mai 2012 un courrier de Chartres Métropole concernant le schéma de vidéo protection et plus précisément la signature d'une convention.

Le conseil municipal dans sa séance du 9 septembre 2011 avait approuvé l'installation d'une caméra de vidéo protection sur le territoire de la commune, à hauteur de Frainville (axe entrant RN154).

Cette convention a pour objet la passation de marchés à bons de commande, relatifs à l'implantation de caméras de vidéo protection en zone urbaine et péri urbaine. Les prestations demandées recouvrent les éléments suivants :

- la fourniture, la pose, le raccordement et le paramétrage d'environ 100 caméras, ainsi que des systèmes d'enregistrement ;
- la fourniture et la pose de tous les mobiliers nécessaires à la mise en place des caméras et des systèmes d'enregistrement.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à signer une convention de groupement de commande pour l'achat et l'installation des caméras.

Après débat, le conseil municipal :

- approuve la convention de groupement de commande
- autorise Monsieur le Maire à la signer

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

06. COMPOSITION de la COMMISSION des IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle la composition de cette commission.

Michel COLLAS	Titulaire	Christian MONCHATRE	Suppléant
Jean Pierre GENET	Titulaire	Jean Luc TEXIER	Suppléant
Claude LAUNAY	Titulaire	Raphaëlle FERRAND	Suppléante
Dominique MOTHU	Titulaire	Robert TROUFLEAU	Suppléant
Marc PARAGOT	Titulaire	Serge BOURBON	Suppléant
Jacques PREVOSTEAU	Titulaire	André ANDRIEUX	Suppléant

Suite à des changements, les suppléants sont passés titulaires. Il convient de leur attribuer un suppléant.

Christian MONCHATRE	Titulaire		
Jean Pierre GENET	Titulaire	Jean Luc TEXIER	Suppléant
Claude LAUNAY	Titulaire	Raphaëlle FERRAND	Suppléante
Dominique MOTHU	Titulaire	Robert TROUFLEAU	Suppléant
Serge BOURBON	Titulaire		
Jacques PREVOSTEAU	Titulaire	André ANDRIEUX	Suppléant

Après débat, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire appel à candidature afin de trouver 2 suppléants aux personnes titulaires qui complètera ainsi la commission.

07. CONVENTION : COMMUNAUTE de COMMUNES de la BEAUCE VOVEENNE (CCBV) / CHARTRES METROPOLE : PRODUCTION et DISTRIBUTION d'EAU POTABLE

Délibération 2012-30

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'une réunion a eu le 7 mai concernant la convention de dissolution du syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Prunay le Gillon – Theuville – Allonnes.

Monsieur Maire précise que le principe et les modalités de l'accord n'ont pas été modifiés. Seul l'article 4 a été réécrit.

ARTICLE 4 : GARANTIE APPORTEE A L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE THEUVILLE ET ALLONNES

La CCBV ne dispose pas de moyens de production permettant l'alimentation des communes d'Allonnes et Theuville.

Le schéma d'interconnexion prévoit de les raccorder à terme au système de production de la CCBV, en vue de sécuriser la fourniture d'eau potable sur ces communes. Ce raccordement au réseau de la CCBV permettra également de sécuriser la fourniture d'eau potable à la commune de Prunay le Gillon.

Le forage et ses équipements faisant l'objet de la présente convention restera, sauf décision contraire et conjointe des deux parties, le principal ouvrage de production d'eau potable pour l'alimentation des communes d'Allonnes et Theuville.

Ce forage, compte tenu de sa capacité de production, ne servira qu'à la seule alimentation en eau potable des communes de Prunay dont l'intégralité du hameau de Boinville au Chemin, Allonnes dont l'intégralité du hameau d'Ymorville, et Theuville.

Les parties conviennent donc de mettre en place avant le 31 décembre 2012, une convention de vente d'eau entre Chartres métropole et la CCBV. Elle a pour but de garantir l'approvisionnement en eau des communes de Theuville et Allonnes, dans des conditions d'équilibre économique nécessaires à l'exploitation des ressources du syndicat d'une part et de stricte équité entre les bénéficiaires de ces ressources :

- Le prix de vente de l'eau résultera de l'équilibre des charges propres à la gestion de la ressource actuelle du syndicat ainsi dissolu, ou de celles qui viendraient à s'y substituer, réparties au prorata des volumes vendus à l'ensemble des bénéficiaires. L'équilibre de ces charges et produits fait l'objet d'un compte prévisionnel joint à la présente convention, qui ne pourra être modifié sans l'accord des deux parties.*
- La convention de vente d'eau de CM vers la CCBV inclura des dispositions garantissant une information de la CCBV sur les travaux qui pourraient être réalisés sur le forage.*

Après débat, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

08. INFORMATIONS : TRAVAUX de l'EGLISE

Monsieur le Maire donne les dernières informations concernant les travaux de l'Eglise St Denis.

D'une part toutes les subventions, de l'Etat, de la Fondation du Patrimoine, de Chartres Métropole, et du Conseil Général, ont été confirmées.

D'autre part, la consultation des entreprises va être lancée.

09. DEMONSTRATION d'un BOUILLEUR de CRU

Délibération 2012-31

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de pouvoir effectuer une démonstration de bouilleur de cru au hameau de Boinville au Chemin le dimanche 27 mai 2012 au 4 rue de l'Etang, chez Monsieur et Madame Chevé.

Monsieur le Maire précise que c'est une simple démonstration. Il n'y aura ni dégustation ni vente.

Après débat, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à faire une démonstration de bouilleur de cru le dimanche 27 mai 2012 chez Monsieur et Madame Chevé au 4 rue de l'Etang à Boinville au Chemin

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

10. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire laisse la parole aux adjoints

☞ **Nicolas VANNEAU** informe que :

- La commune va accueillir plus de 60 personnes lors de la 12^{ème} rencontre des Pruniers de France le weekend de la Pentecôte. Les festivités commencent dès le vendredi soir avec la visite de Chartres en lumière, le samedi la découverte de la Beauce et le dimanche la fête à Boinville au Chemin.

☞ **Lionel GAUTHIER** souligne que :

- une commission de remembrement a eu lieu ce mardi 15 mai de 9 heures à 23 heures où 140 réclamations ont été examinées

☞ **Sylvie BEZANNIER** informe que :

- dès le mercredi 23 mai la décoration, pour l'accueil des Pruniers, sera installée. La salle polyvalente sera décorée à partir du lundi 21 mai et la mise en place des tables le jeudi 24 mai

☞ **Patrick VABOIS** précise que :

- les rendus de conformité des installations au raccordement d'assainissement vont être prochainement envoyés aux propriétaires.

☞ **Jackie FERRE** donne les informations suivantes :

- La Préfecture d'Eure et loir nous a fait parvenir :

- son rapport sur les conclusions des installations classées pour la protection de l'environnement – SARL d'Emanville à Allonnes. Ce rapport est à la disposition du public pour 1 an

- la carte du parcours emprunté et des principales déviations mises en place pour la 19^{ème} étape du tour de France du samedi 21 juillet 2012. Le plan sera consultable sur le site internet

- Chartres Métropole a fait :

- une enquête concernant la restauration scolaire

- nous a fait parvenir un bilan concernant Filibus à la demande. Un premier bilan mitigé. Une campagne de publicité va être renouvelée

- Le Sénateur Billard a posé une question écrite concernant la mise en place des périmètres de protection des sources en eau potable – contraintes pour les communes rurales en charge de la police de l'eau

- le Conseil Général a attribué une subvention au titre du fonds de péréquation 2011 la somme de 15 148€, au titre du FDAIC 2012 la somme de 7 500€ pour les travaux au cimetière et la somme de 20 000€ pour la démolition de l'ancien silo au titre des points noirs paysagers.

- concernant le diagnostic énergétique des bâtiments communaux, le conseil sera amené à choisir le bâtiment qui sera diagnostiqué

- lecture d'une lettre de remerciement de Monsieur Niochaut concernant les travaux réalisés rue Henri Cornet

Quelques dates à venir

- A partir du 21 mai jusqu'au 22 juin : l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme et le périmètre de protection modifié
- le weekend de la Pentecôte : accueil de la 12^{ème} rencontre des Pruniers de France
- les 10 et 17 juin : élections législatives

11. CLOTURE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45.